Envoyé en préfecture le 06/01/2023
Reçu en préfecture le 06/01/2023
Publié le
ID : 013-200035087-20221215-177_2022-DE

Terre de Provence agglomération

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 177/2022

Objet : Décision modificative n°1 - budget annexe Eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Châteaurenard, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 décembre 2022.

PRÉSENTS :
Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane.
Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril.
Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.
Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.
Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.
Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.
Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles *(absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane).*
Pour la commune de Châteaurenard : PONCHON Solange *(absente ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel)*, JARILLO Adélaïde *(absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril)*, MARTIN Pierre-Hubert *(absent ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence)*, LUCIANI-RIPETTI Marina *(absente ayant donné pouvoir à SEISSON Jean-Pierre),* SALZE Annie *(absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric),* , REYNÈS Bernard *(absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges)*, DIET-PENCHINAT Sylvie *(absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge).*
Pour la commune de Graveson : CORNILLE Annie *(absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel).*
Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis *(absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne)*, COUDERC-VALLET Jocelyne *(absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).*
Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc *(absent ayant donné pouvoir à DAUDET Jean-Christophe).*

EXCUSÉS :
Pour la commune de Cabannes : CHEILAN François.

Secrétaire de séance : MARTEL Marcel.

M. le Vice-Président aux finances expose qu'afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget annexe eau, Il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative :

- individualisation de l'opération de renouvellement des réseaux du chemin de la Ramière à Barbentane dans un chapitre opération (op10) : transfert d'une enveloppe de 30 000 € du compte 21531 au chapitre opération 10 (compte 21531),
- inscription sans incidence financière (dépenses et recettes) d'une enveloppe complémentaire de 40 000 € pour les dotations en amortissements, de 12 000 € pour la reprise des subventions et 45 000 € pour l'intégration des frais d'études, ainsi qu'un transfert de crédits du compte 21531 vers le compte 21351 (5654 €)

Envoyé en préfecture le 06/01/2023
Reçu en préfecture le 06/01/2023
Publié le
ID : 013-200035087-20221215-177_2022-DE

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe 2022 de l'eau présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 décembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Terre de Provence agglomération

Envoyé en préfecture le 06/01/2023
Reçu en préfecture le 06/01/2023
Publié le
ID : 013-200035087-20221215-177_2022-DE

13045	Terre de Provence Agglomération	DM n°1 2022
Code INSEE	CATP10008_EAU	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-911 : Virement à la section d'investissement	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**28 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6811-911 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-911 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0,00 €**	**40 000,00 €**	**0,00 €**	**12 000,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**28 000,00 €**	**40 000,00 €**	**0,00 €**	**12 000,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-911 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	**0,00 €**	**0,00 €**	**28 000,00 €**	**0,00 €**
D-13918-911 : Autres	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28153-911 : Amort. installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0,00 €**	**12 000,00 €**	**0,00 €**	**40 000,00 €**
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**45 000,00 €**	**0,00 €**	**45 000,00 €**
D-21351-911 : Bâtiments d'exploitation	0,00 €	5 654,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-10-911 : Travaux - La Ramière Barbentane	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	35 654,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**35 654,00 €**	**35 654,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**35 654,00 €**	**92 654,00 €**	**28 000,00 €**	**85 000,00 €**
Total Général		**69 000,00 €**		**69 000,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser